



**ASSOCIATION
TOURISTIQUE
RÉGIONALE DE
DUPLESSIS INC.**

Mémoire concernant le projet de réserve de biodiversité
des monts Groulx et de l'Île René-Levasseur

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

l'Association touristique régionale de Duplessis

6 juin 2003

Introduction

Le présent mémoire concerne les projets d'aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur soumis par le ministère de l'Environnement.

L'intervention de l'Association touristique régionale de Duplessis (ATRD) se veut d'abord comme étant un constat sur l'effet qu'aurait la réalisation de tels projets sur le secteur des monts Groulx et sur celui de l'île René-Levasseur. De plus, notre organisme affichera son point de vue ainsi que sa vision face à l'implantation desdits projets par le ministère de l'Environnement.

1. Présentation de l'organisme

Fondée en 1979, l'Association touristique régionale de Duplessis (ATRD) s'est créée dans la foulée des implantations successives qui prenaient naissance en 1975. Les ATR sont nées d'une volonté conjointe des milieux et des gouvernements de prendre en main le développement de l'industrie touristique.

Organisme à but non lucratif, reconnu officiellement par Tourisme Québec, l'ATRD est formée de membres actifs provenant en majorité des secteurs engagés dans l'activité touristique.

Sa mission est de regrouper les intervenants touristiques sur une base géographique et sectorielle afin d'organiser et de coordonner, dans un effort de concertation, le développement et la mise en marché touristique régionale.

L'ATRD couvre le territoire de Pointe-aux-Anglais à Blanc-Sablon et inclut Fermont, Schefferville et l'île d'Anticosti.

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs dont 5 siègent sur le conseil exécutif.

2. Constat sur le milieu

2.1 Territoire des monts Groulx et de l'Île René-Levasseur

De la totalité de l'aire protégée projetée des monts Groulx, 65% du territoire se trouve dans Duplessis et quant à l'aire protégée de l'île René-Levasseur, 5% du territoire fait partie de Duplessis. À l'intérieur de ce territoire, nous retrouvons l'accès au plateau des monts Groulx le plus facile, soit par le ruisseau Beaupin. De plus, dans ce secteur, on retrouve deux sommets : Harfang et Manic. Ces derniers ont été ciblés pour l'aménagement de nouveaux sentiers par Les Amis des monts Groulx et l'ATRM. Pour l'ATRD, les monts Groulx et l'île René-Levasseur représentent des lieux exceptionnels pour le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure.

2.2 Tourisme dans les monts Groulx et l'île René-Levasseur

La grande particularité du tourisme dans les monts Groulx est caractérisée par l'isolement du lieu, son altitude, son climat, son environnement et par l'autonomie de sa clientèle. Par ailleurs, plusieurs organisations de tourisme d'aventure et d'écotourisme s'intéressent à ces endroits pour développer de nouveaux forfaits. Le potentiel touristique des monts Groulx et de l'île René-Levasseur est immense et la création de réserves de biodiversité dans ces secteurs ne sera que bénéfique pour le développement de ces lieux.

La création de ces réserves de biodiversité peut contribuer au développement des pourvoiries dans ces secteurs. Les activités des pourvoires se diversifient de plus en plus aujourd'hui, elles étendent leurs services vers l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Avec la création de ces réserves, les pourvoyeurs auront la chance de varier leurs produits et d'améliorer leurs offres de services. Ces améliorations seront des plus bénéfiques pour l'ensemble du tourisme nord-côtier.

Depuis l'an dernier, suite au 1^{er} sommet mondial de l'écotourisme, le concept de l'écotourisme est désormais clair. Dans un concept de développement durable comme l'est le concept écotouristique, l'Association touristique de Duplessis serait en accord avec le développement d'un « écolodge ». Il s'agit d'une auberge écologique comme lieu d'accueil, de formation et de villégiature dans les monts Groulx. Ce concept d'écolodge est accepté dans la majorité des grands parcs nationaux à travers le monde et il serait tout à fait approprié d'intégrer ce concept au projet de réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur. Un écolodge serait le moteur de développement de

ces réserves et serait également, un exemple de développement «écologique» d'un environnement protégé. Un concept très novateur pour notre région qui bonifierait le potentiel écotouristique de l'endroit.

2.3 Mise en valeur de la route 389 (Trans-Québec-Labrador)

En octobre 2002, l'association Patrimoine Manicouagan a lancé le projet de mise en valeur de la route Trans-Québec-Labrador. Ce projet vise à faire reconnaître la route 389 comme destination touristique en y présentant les différents points d'intérêt. Les principaux attraits de cette route sont : le barrage Daniel Johnson, les monts Groulx, l'île René-Levasseur, Gagnon et Fermont. Les monts Groulx et l'île René Levasseur faisant partie des principaux attraits, il est certain que l'ATRD, par l'entremise de l'Association touristique de Fermont, supporte le projet.

L'arrivée de deux réserves de biodiversité sur la Trans-Québec-Labrador ne fait qu'ajouter du poids au projet de mise en valeur. Cependant, cette route est considérée par plusieurs comme un axe incomplet ainsi que très dangereuse. Il est donc évident que, pour l'ATRD, la création de ces réserves occasionnera une croissance de l'achalandage sur cette route et ainsi, pourrait mettre en danger davantage d'usagers. Cette route étant le principal point d'accès au deux réserves de biodiversité, l'ATRD suggère que soit intégré au projet des recommandations très sérieuses d'amélioration de la route 389.

2.4 Possibilité, à moyen terme, de l'ouverture de la route SM-3 sur la route 389

La MRC de Sept-Rivières a inclus dans son premier projet de schéma d'aménagement révisé la possibilité de poursuivre le développement de ce lien routier jusqu'à la route nationale 389, dans la MRC de Manicouagan, afin de créer un lien routier permanent entre la MRC de Caniapiscau et celle de Sept-Rivières. Afin de poursuivre leur orientation générale¹ concernant le transport routier, ils ont établi, comme un des moyens de mise en œuvre, de construire, à partir du chemin SM-3, un lien routier jusqu'à la route 389 tout en s'assurant que des améliorations y soient faites afin qu'elle réponde aux normes de configuration d'une route nationale. La réalisation de ce projet n'est pas encore fixée mais l'ATRD espère fortement voir ce développement dans un avenir rapproché.

1. Orientation générale : Poursuivre l'amélioration et le développement des infrastructures et des services de transport dans une perspective de développement durable.

2.5 Projet de Réserve Mondiale de la Biosphère

Tout comme le projet de mise en valeur de la route TQL, le projet de Réserve Mondiale de la Biosphère présenté par l'Association touristique régionale de Manicouagan, est un projet d'importance sur notre territoire. Ce projet couvre les deux associations touristiques régionales présentes sur le territoire de la Côte-Nord : Duplessis et Manicouagan. La venue d'une aire protégée sur le territoire ne fera qu'aider à la création de cette Réserve Mondiale de la Biosphère. Ce projet d'envergure est supporté par l'ATRD dans ses orientations stratégiques 2002-2004.

2.6 Projet de parc national canadien dans les monts Mealy au Labrador

Le 5 mars 2001, le gouvernement terre-neuvien avait fait l'annonce d'une étude de faisabilité pour la création d'un parc national dans les monts Mealy au Labrador. L'éventuelle création d'un parc à cet endroit créerait beaucoup plus de circulation à des fins de récréation sur la route 389. En cours de route vers les monts Mealy, les touristes pourront fréquenter la réserve de biodiversité des monts Groulx.

Cette augmentation d'achalandage pourra entraîner une détérioration du milieu. C'est pour cela que l'on doit permettre à des entreprises de tourisme d'aventure et d'écotourisme de s'établir dans les monts Groulx. Aussi, une infrastructure d'accueil sera également nécessaire pour retenir et éduquer ces touristes.

La création de la réserve de biodiversité sera bénéfique pour la région, mais pour en tirer le plus de dividendes possibles, nous devons nous assurer de pouvoir accueillir et retenir ces gens chez nous.

Recommandations

L'ATRD recommande que soit favorisé le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure dans les réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

L'ATRD recommande que soit permis l'aménagement de sentiers pédestres sur les monts Manic et Harfang.

L'ATRD souhaite que soit permis la construction d'une auberge écologique dans les monts Groulx. Toutefois, la construction d'un tel établissement devra être supporté par de la recherche et un minimum d'impact sur la biodiversité et l'écologie du lieu de sa construction. Un lieu d'accueil est essentiel au bon développement de la réserve de biodiversité, à la conservation des réserves de biodiversité et à la sécurité des utilisateurs des réserves.

L'ATRD estime, dans un souci de sécurité pour les utilisateurs, qu'il est important d'améliorer l'accès à ces réserves de biodiversité, soit la route Trans-Québec-Labrador (389). Il est souhaitable que des améliorations à la route soient apportées de Fermont et de Baie-Comeau.

3. Opinion de l'ATRD sur l'ensemble du projet

3.1 Conseil de conservation

Selon l'Association touristique régionale de Duplessis, le conseil de conservation devrait être composé d'au moins un représentant par association touristique régionale. Vous n'êtes pas sans savoir que la création des réserves de biodiversité aura une forte influence sur l'achalandage touristique des deux régions : Manicouagan et Duplessis. Cependant, ce qu'il faut comprendre, c'est que les deux ATR n'ont pas nécessairement les mêmes réalités. À notre point de vue, il serait équitable et profitable d'accorder aux deux associations touristiques régionales concernées, le droit de siéger au sein du conseil de conservation.

Par ailleurs, les mandats du conseil de conservation nous semblent très difficiles à atteindre. En effet, selon ce qui nous est proposé, aucune source de financement n'est prévue. Par quels moyens les membres du conseil de conservation se rencontreront-ils si l'on tient compte que des gens de Fermont, Sept-îles, Baie-Comeau et autres composeront ce conseil. La distance qui les sépare est énorme, tout autant que les coûts de déplacement. Nous craignons pour la représentativité des membres du conseil de conservation et nous ne voulons pas que ce soit l'affaire d'une seule localité. Trop souvent, certains endroits s'approprient des projets semblables et nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi pour ces projets.

D'autre part, d'intéressants mandats de développement sont proposés au conseil de conservation, cependant, aucune enveloppe budgétaire n'est attachée. Il va de soi que pour atteindre ces objectifs, le comité aura besoin de financement. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de trouver ce financement dans le milieu. Déjà les organisations de la région sont sollicitées de toute part. Il serait important d'accorder au conseil de conservation les moyens nécessaires pour atteindre des résultats de qualité.

Également, le conseil de conservation est appelé à jouer uniquement un rôle de conseiller. Il serait approprié d'augmenter son importance. Les intervenants du milieu sont souvent plus en mesure de prendre des décisions éclairées sur leur environnement que les intervenants du ministère. La décentralisation des pouvoirs vers le conseil de conservation serait, à notre point de vue, le meilleur moyen d'harmoniser la conservation et le développement des réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

Recommandations

L'ATRD recommande que le conseil de conservation soit composé d'au moins un membre de chaque association touristique régionale.

L'ATRD suggère que des moyens financiers soient accordés pour le déplacement des membres du conseil de conservation.

L'ATRD propose que des moyens financiers soient accordés au conseil de conservation afin qu'il puisse atteindre les objectifs fixés.

L'ATRD recommande que les pouvoirs du conseil de conservation soient augmentés.

3.2 Limites et zonage des Réserves de biodiversité

Les limites ainsi que les zones proposées par le ministère de l'Environnement nous semblent appropriées si l'on inclut la nouvelle portion nordique suggérée lors des audiences.

Par contre, la tenue d'une activité hivernale telle que le traîneau à chien est un produit touristique prisé sur notre territoire particulièrement par la clientèle internationale.

L'intégration de cette activité, la réalisation des aires protégées, la notoriété d'une Réserve Mondiale de la Biosphère et la particularité nordique des ces territoires deviennent une combinaison gagnante pour attirer cette clientèle de l'extérieur. Nous pensons donc qu'il est important que l'activité de traîneau à chiens ne soit compromise par l'établissement de zones spécifiques. Il est donc important que les lieux privilégiés par les promoteurs de telles entreprises soient considérés lors de la concrétisation desdites zones.

Recommandation

L'ATRD souhaite que la tenue d'activités touristiques telles que le traîneau à chiens ne soit pas compromise lors de l'établissement du zonage du territoire.

3.3 Fermont, retombées économiques

La création de réserves de biodiversité dans les monts Groulx et sur l'île René-Levasseur aura une influence certaine sur la ville minière de Fermont. Cette ville est l'agglomération urbaine la plus proche des deux réserves de biodiversité, soit à 230 km au nord de celles-ci. Il serait important et approprié d'impliquer cette collectivité au développement des réserves de biodiversité. Les retombées économiques qu'engendreront ces réserves seront majeures et nous voulons que toutes les collectivités concernées en profitent.

Recommandations

L'ATRD recommande que les réunions du conseil de conservation soient tenues dans un ratio d'un tiers chacun, à Fermont, Baie-Comeau et Sept-Îles de façon à favoriser l'économie de chacun des endroits.

L'ATRD souhaite que les ressources humaines de Fermont soient utilisées au maximum ainsi que les services présents dans cette municipalité.

3.4 Feu de camp

Nous sommes conscients des problématiques reliées aux feux de camp et que ceux-ci peuvent causer des préjudices à l'environnement des monts Groulx. Nous proposons

donc que ceux-ci soient interdits dans la zone III mais qu'ils soient tolérés en cas de nécessité dans les zones II, III et IV.

Recommandation

L'ATRD recommande que les feux de camp soient interdits, sauf en cas de nécessité.

3.5 Cueillette

Il nous semble peu approprié d'interdire complètement la cueillette des petits fruits dans les monts Groulx. Il serait acceptable d'interdire la cueillette commerciale et abondante de petits fruits. Cependant, les visiteurs n'étant pas très nombreux à fréquenter ce territoire, ils devraient conserver le droit de cueillir des petits fruits pour consommation immédiate.

Recommandation

L'ATRD recommande que soit accordé aux visiteurs le droit de cueillette à des fins de consommation immédiate.

3.6 Animaux domestiques

Il est certain que la présence d'animaux domestiques sur un territoire protégé n'est pas souhaitable. Cependant, compte tenu de la présence de pourvoyeurs en traîneau à chiens sur le territoire, la présence de chiens devrait être permise dans la réserve de biodiversité des monts Groulx. L'éloignement et le faible achalandage du site font que la présence de chiens n'indisposerait personne et contribuerait à la sécurité des visiteurs. Par contre, la présence d'autres animaux devrait être évaluée selon les risques que ces animaux présentent.

Recommandation

L'ATRD recommande que la présence de chiens soit permise sur les territoires des réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

3.7 Conditions de pratique des pourvoyeurs

Il a été amené, lors de la première partie, que des conditions de pratique des activités des pourvoiries pourraient être négociées dans le cadre d'ententes particulières et que ces conditions de pratique seraient liées au prélèvement, à la circulation mais particulièrement, à l'intensité du prélèvement.

Pour le moment, les activités et la mise en valeur des monts Groulx sont surtout effectuées par ces promoteurs et il nous apparaît plus qu'important que ceux-ci soient consultés et respectés si des conditions de pratique leur étaient soumises par rapport aux activités qu'elles offrent et qui leur permettent d'exploiter ce type d'entreprise. La volonté de ces entreprises de s'orienter vers des avenues d'écotourisme est déjà un signe de la coopération et de l'intérêt possible face à l'intégration des projets d'aires protégées.

Recommandations

L'ATRD souhaite fortement que les pourvoyeurs soient consultés lorsqu'il sera question d'élaborer des conditions de pratique.

L'ATRD recommande que des avenues de développement soient apportés à ces mêmes pourvoyeurs afin qu'ils s'intègrent dans la promotion des aires protégées et de la gestion de celles-ci.

3.8 Tarification

Dernièrement, il a été introduit dans le réseau des parcs du Québec un frais d'accès. Nous considérons que des frais d'accès ne doivent aucunement être considérés sur les territoires concernés. L'accès au territoire est déjà très limité et nous considérons que d'imposer des droit d'accès serait très limitatif pour les visiteurs. L'image que les gens ont toujours eue des monts Groulx est celle d'un lieu de liberté. Nous pensons que des droits d'accès iraient à l'encontre de la dynamique et de l'histoire du site.

Recommandation

L'ATRD souhaite que ne soit pas considéré la possibilité d'imposer un droit d'accès aux futurs utilisateurs du territoire.

4. Conclusion

Les monts Groulx et l'île René-Levasseur font partie des joyaux du Québec. Ils possèdent un charme qui est dû aux caractéristiques propres qui font que ces territoires sont devenus aussi, pour le ministère de l'Environnement, des endroits stratégiques et particuliers que l'on doit préserver. La combinaison d'aires protégées avec le tourisme donnera une force encore plus marquée à ces régions.

Dans un but de conservation et de mise en valeur, il est donc important que des développements y soient amenés afin que tous et chacun puissent bénéficier des endroits encore vierges de notre province et qu'ils en soient conscientisés. Le tourisme est le moyen idéal pour propager ces principes ; la croissance de la demande pour l'écotourisme le démontre bien.

Par contre, les ministères devront prendre conscience de la réalité régionale ainsi que celle des municipalités environnantes. Il est important que ces aires protégées aident à l'économie et qu'elles permettent aux municipalités avoisinantes d'y voir un nouveau secteur de développement et de création d'emplois.

L'association touristique régionale de Duplessis est favorable aux projets d'aires protégées et est particulièrement intéressée à participer et à aider les développements futurs de ces territoires.

5. Références

L. Messier, Jean-Philippe, 2003, *Projet de Réserve de la biosphère Manicouagan – Monts Groulx (Uapashke)*. Comité de concertation de la Réserve de la biosphère Manicouagan – Monts Groulx (Uapashke), ATR Manicouagan, 60 pages.

Ministère de l'Environnement, 2003, *La réserve de biodiversité projetée de l'Île René-Levasseur*. Document préparé pour la consultation du public, 59 p.

Ministère de l'Environnement, 2003, *La réserve de biodiversité projetée des monts Groulx*. Document préparé pour la consultation du public, 75 p.

Ministère de l'Environnement, 2003, *Projet de désignation des réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur*, présentation power point.

M.R.C. de Sept-Rivières, *Premier projet de schéma d'aménagement révisé*, 2002.